

REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRETE

Portant réglementation du stationnement
AVENUES DE LA FONTAINE, PAUL PROSPER GUILHEM, RUES DE LA TREILLERIE, DE LA
CAILLARDIERE, DE LA CLAIE

Le Maire de la Commune de Beaucouzé,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par les lois n°82.623 du 22 juillet 1982 et n°83.1186 du 29 décembre 1983,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1,

VU le Code de la Route et notamment ses articles L 411-1, R411-8 et R411-25,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} partie – signalisation temporaire – approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992)

VU la demande de l'entreprise AXIANS FIBRE BRETAGNE – PAYS DE LOIRE, en date du 09 février 2023,

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement dans le secteur concerné par les travaux afin d'assurer la sécurité des usagers et de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

ARRETE

Article 1 – Circulation et limitation du stationnement

En raison de travaux de tirage et raccordement de fibre optique sans terrassement, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, avenue de la Fontaine, avenue Paul Prosper Guilhem, rue de la Treillerie, rue de la Caillardière, rue de la Claie, **du 20 février 2023 au 25 août 2023 inclus.**

La circulation pourra être perturbée. Il sera interdit de circuler, stationner et de dépasser pour les véhicules légers et les poids lourds au droit du chantier. La circulation sera alternée manuellement par panneaux BC15/C18. La chaussée sera empiétée et une largeur de 3 mètres sera maintenue.

La signalisation sera fournie, installée puis retirée par l'entreprise AXIANS FIBRE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE.

Article 2 – Affichage et signalisation

Le présent arrêté sera affiché aux extrémités des sections concernées par l'entreprise.

La signalisation sera conforme aux prescriptions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 8^{ème} partie : signalisation temporaire – approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992).

Article 3 – Application et diffusion

Monsieur le Directeur des services de la Mairie de BEAUCOUZE,
Entreprise AXIANS FIBRE, 1, boulevard de l'Odet, 35740, PACÉ,
Entreprise MS FIBRE, 275, rue Antoine Lavoisier, 29490 GUIPAVAS,
Entreprise FIBRE ACCES, 8, rue du Meunier, 44880 SAUTRON,
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ANGERS, rue du Nid de Pie, 49000 ANGERS.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.

A Beaucouzé, le 13 février 2023

Pour Le Maire absent,
L'adjointe déléguée à la Culture
et à la Communication



Hélène BERNUGAT

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports</p>	<h2 style="margin: 0;">Demande d'arrêté de police de la circulation</h2> <p style="margin: 0;">Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1</p> <h3 style="margin: 0;">Gestionnaires des réseaux routiers</h3>	 N° 14024*01
--	---	--

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : RAUX Prénom : Kévin
Dénomination : Axians Fibre Bretagne Pays de Loire Représenté par : _____
Adresse Numéro : 1 Extension : _____ Nom de la voie : Boulevard de l'Odet
Code postal 35740 Localité : PACE Pays : FRANCE
Téléphone 0631090816 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : kevin.raux@axians.com @ _____

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : _____ @ _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : Avenue de la Fontaine ; Avenue Pau Prosper Guilhem ;
Rue de la Teillerie ; Rue de la Caillardière ; Rue de la Claire
Code postal 49070 Localité : Beaucouzé

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____
Description des travaux : Travaux de Tirage & Raccordement de Fibre Optique sans Terrassement
Date prévue de début des travaux : 20022023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 180

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 180 Date de début de réglementation 20022023
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue _____
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) _____

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 0 9 / 0 2 / 2 0 2 3 SAINT ETIENNE DE MONTLUC

Nom : RAUX Prénom : Kévin Qualité : CHEF DE CHANTIER

